



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2019

Soixante-treizième session
Point 29 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 mai 2019

[sans renvoi à une grande commission (A/73/L.86 et A/73/L.86/Add.1)]

73/294. Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 2018/9 du Conseil économique et social, en date du 12 juin 2018,

Consciente de l'importance de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995,

Rappelant que, dans sa résolution 2016/3 du 2 juin 2016, le Conseil a demandé à la Commission de la condition de la femme, dans la perspective d'obtenir des résultats concrets pour chaque cycle d'évaluation, d'envisager de faire à sa soixante-deuxième session une recommandation sur la meilleure façon de mettre à profit l'année 2020, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, pour accélérer les progrès sur la voie de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles, et d'adopter une telle recommandation,

1. *Décide*, afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'accélérer les progrès sur la voie de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, de tenir en marge du débat général de sa soixante-quinzième session une réunion de haut niveau d'une journée dont les conclusions seraient présentées sous la forme d'un résumé de la présidence ;

2. *Recommande* que sa présidence tienne des consultations afin d'arrêter les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

83^e séance plénière
22 mai 2019

